



PREFET DE LA MANCHE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service : Environnement

Pôle : Ressource en Eau

« ARRETE CADRE SECHERESSE »

- Afin de se conformer à la circulaire du 18 mai 2011, relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse, et de faciliter leur mise en œuvre si la situation l'impose, un Arrêté Cadre Sécheresse a été mis en place dans le département .

- Aussi, il a été proposé :
 - ✓ 4 seuils de situation hydrologique : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise,
 - ✓ 6 territoires hydrographiques dans chacun desquels 2 ou 3 stations de jaugeage ont été choisies pour leur représentativité et pour lesquelles il a été déterminé des débits de seuils correspondant à l'alerte, l'alerte renforcée et la crise,
 - ✓ Un certain nombre de mesures de limitation d'usages de l'eau en fonction des différents seuils franchis.

- Le déroulement de la mise en place des différents arrêtés qui pourront être pris si la situation l'exige, est le suivant
 - ✓ Réunion du groupe restreint à l'initiative du DDTM , chef de MISE,
 - ✓ Activation du réseau de suivi des eaux superficielles et souterraines
 - ✓ Analyse des données par le groupe restreint
 - ✓ Déclaration de l'état de vigilance sur tout le département par arrêté si nécessaire
 - ✓ Mise en place, sur proposition de l'observatoire sécheresse et si la situation s'aggrave, de mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau, par territoire hydrographique et en fonction des différents seuils franchis, prescrites par arrêté préfectoral.